

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1609-ccrn-un-debat-bien-debattu-budget>

CCRN : un débat bien débattu ; Budget 2010

- Intercommunalité - CCRN - Com Com de Nozay -

Date de parution : 15 décembre 2003

Date de mise en ligne : mardi 20 avril 2010

Mise à jour le : vendredi 11 juin 2010

Description :

Ah, ça fait plaisir ! Des élus qui débattent, ça devient rare dans notre coin. Le 17 février à Nozay on a entendu parler du « *déherbage* » des bibliothèques, c'est-à-dire de l'élimination des ouvrages peu empruntés ou abimés. Ces ouvrages, on a le droit de (...)

Journal La Mée Châteaubriant

Sommaire

- [Solidarité communautaire](#)
- [Dette](#)
- [Que va faire la CCRN en \(...\)](#)
- [Com'Com' de Nozay : 924 \(...\)](#)

Ecrit le 24 février 2010

Ah, ça fait plaisir ! Des élus qui débattent, ça devient rare dans notre coin. Le 17 février à Nozay on a entendu parler du « *déherbage* » des **bibliothèques**, c'est-à-dire de l'élimination des ouvrages peu empruntés ou abimés. Ces ouvrages, on a le droit de les détruire mais pas de les donner, ce qui fait réagir les élus. Bon, alors tout le monde vote leur destruction mais fermera les yeux sur la suite : peut-être y aura-t-il un détournement (vertueux) entre la bibliothèque et le pilon ? Chûûût. C'est secret !

La déchetterie de la zone de l'Oseraye, à Puceul, date de 1996. Il est prévu de la réhabiliter : mise aux normes, renforcement des quais, construction d'une dalle béton pour stocker les bennes dans de bonnes conditions (et éviter leur vieillissement prématuré), reprise de l'enrobé pour améliorer le confort de circulation des usagers. Coût des travaux : 300 000 Euros ! Les élus râlent : c'est aussi cher que la construction de l'actuelle déchetterie en 1996. Une subvention de l'Etat est attendue pour 40 %.

Le vote des subventions donne lieu à des arbitrages entre ce que demandent les associations et ce qu'ont retenu les commissions.

Solidarité communautaire

On passe ensuite à la dotation de solidarité communautaire. Elle était de 55 900 Euros en 2009, elle sera cette année de 45 000 euros seulement. Le mode de répartition change : cela se fera selon le critère de population des communes, « *pour que ce soit plus juste* » ont dit les élus.

Voici un exemple pour 2009 :

- ▶ Abbaretz - 1642 hab - 5 532 Euros
- ▶ Nozay - 3210 hab - 27 085 Euros

Ainsi Nozay, avec 2 fois plus d'habitants, avait 5 fois plus de dotation qu'Abbaretz. Avec la nouvelle répartition, et la population légale au 1er janv 2010, ce sera, par exemple :

- ▶ Abbaretz - 1816 hab - 5 887 Euros
- ▶ Nozay - 3762 hab - 12 196 Euros

Au final, malgré la baisse à 45 000 Euros, toutes les communes y gagnent, sauf Nozay qui y perd 9 608 Euros. «

Mais c'est cela la solidarité intercommunale » a dit la maire, Mme Avril.

Le Conseil Communautaire a ensuite abordé le débat d'orientation budgétaire sous la direction de Jean-Pierre Lebreton, vice-président. Ce fut un vrai débat, chiffres et graphiques à l'appui, permettant de comprendre l'évolution des dépenses et des recettes et surtout de dégager la capacité d'autofinancement de la Com'Com'.

Dettes

Des chiffres donnés il ressort que la dette de la Com'Com' de Nozay (CCRN) est de 113 Euros/hab en 2009

Comparaison en 2009 :

- ▶ CCRN 113 Euros/hab
- ▶ CCC 126 Euros/hab

On note ainsi que la CCRN est moins endettée que la CCC (Com'Com' du Castelbriantais)

La taxe professionnelle (maintenant supprimée) est restée à 14.40 % sur la CCRN alors qu'elle a baissé de 14,47 % à 12,82 % sur la CCC. Pour autant la CCRN accueille davantage d'entreprises sur ses zones d'activité. Comme quoi la fiscalité n'est pas le seul critère des entreprises.

Que va faire la CCRN en 2010 ?

- ▶ Des études et acquisitions foncières sur ses zones industrielles et artisanales, pour 3 MEuros,
- ▶ Une maison médicale de proximité pour 2,4 MEuros

- ▶ Des acquisitions de terrains pour le pôle environnement, la plateforme multimodale et la plateforme bois-énergie : 0.8 MEuros
- ▶ Une maison des associations : 0.4 MEuros
- ▶ Des travaux dans les bibliothèques et une participation aux études pour le plan local de l'habitat.

Le 9 mars prochain la Com'Com' de la Région de Nozay prendra connaissance du projet de convention culturelle avec le Conseil Général. Le bilan de l'année 2009 sera présenté aux élus municipaux de toutes les communes, prochainement, à Treffieux.

[\[local/cache-vignettes/L15xH15/flechejpg-989812-32310.jpg\]](http://local/cache-vignettes/L15xH15/flechejpg-989812-32310.jpg) [Haut de page](#)

Ecrit le 21 avril 2010

Com'Com' de Nozay : 924 385 Euros bienvenus

Afin de sécuriser l'accès à la zone artisanale du Châtelet à Nozay, le conseil communautaire décide l'acquisition d'une parcelle de 59 m² au prix de 7.50 Euros le m²

La société WEST MODULAIRES, a signé un bail de location pour son bâtiment le 24 avril 2009. Un an plus tard, elle décide d'acheter pour 876 689 Euros HT alors que le coût réel de l'opération est 1 071 690 Euros HT . La société a ainsi bénéficié d'une importante subvention. C'est donc pour elle une bonne opération !

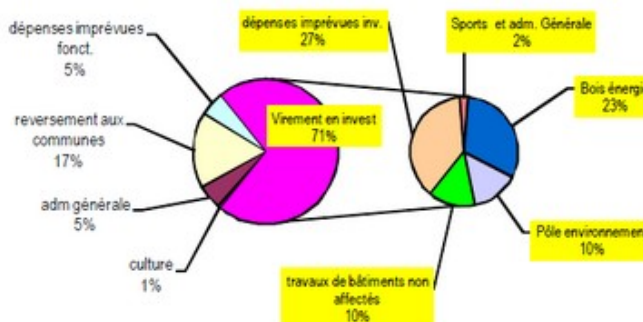
En raison des travaux de la station de compression de gaz sur Nozay (Société GRT GAZ), la Com'Com' de Nozay a pu bénéficier d'une recette supplémentaire de taxe professionnelle de 924 385 Euros. Le conseil communautaire décide donc de revoir la dotation de solidarité communautaire accordée aux communes en la passant de 45 000 Euros à 200 000 Euros pour l'année 2010. La répartition s'effectue en fonction de la population de chaque commune

REPARTITION DES 924 385 €

domaine	répartition	
culture	6 079 €	0,66%
adm générale	51 459 €	5,57%
versement aux communes	155 000 €	16,77%
dépenses imprévues fonct.	50 000 €	5,41%
dépenses imprévues inv.	250 000 €	27,05%
Sports et adm. Générale	16 551 €	1,79%
Bois énergie	209 700 €	22,69%
Pôle environnement	92 104 €	9,96%
travaux de bâtiments non affectés	93 492 €	10,11%

Recettes fiscales supplémentaires	924 385 €
Autres impôts locaux	643 350 €
Compensation TP	281 035 €

REPARTITION DES 924 385 €



Répartition des 924 385 Euros

Pour la cotisation foncière des entreprises, la Com'Com' aurait pu fixer un taux relais de 15.23 %. Elle a préféré rester au taux de 14,40 % (taxe professionnelle 2009) se privant ainsi d'une recette de 18 000 Euros (répartie sur 300 entreprises cela aurait fait 60 Euros chacune ... enfin bon ...).

Enfin la Com'Com' a demandé à bénéficier des subventions prévues pour ses zones d'activité de Nozay et Abbaretz qui sont déjà quasiment complètes.



Pv du 14.04.2010